



TOGETHER
for a sustainable future

OCCASION

This publication has been made available to the public on the occasion of the 50th anniversary of the United Nations Industrial Development Organisation.



TOGETHER
for a sustainable future

DISCLAIMER

This document has been produced without formal United Nations editing. The designations employed and the presentation of the material in this document do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of the Secretariat of the United Nations Industrial Development Organization (UNIDO) concerning the legal status of any country, territory, city or area or of its authorities, or concerning the delimitation of its frontiers or boundaries, or its economic system or degree of development. Designations such as “developed”, “industrialized” and “developing” are intended for statistical convenience and do not necessarily express a judgment about the stage reached by a particular country or area in the development process. Mention of firm names or commercial products does not constitute an endorsement by UNIDO.

FAIR USE POLICY

Any part of this publication may be quoted and referenced for educational and research purposes without additional permission from UNIDO. However, those who make use of quoting and referencing this publication are requested to follow the Fair Use Policy of giving due credit to UNIDO.

CONTACT

Please contact publications@unido.org for further information concerning UNIDO publications.

For more information about UNIDO, please visit us at www.unido.org

09324

Distr. LIMITEE

UNIDO/EX.88

27 juin 1979

FRANCAIS

Original : ANGLAIS

ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR LE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL

RAPPORT* SUR LES ACTIVITES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR LE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL (ONUDI)--
EN AFRIQUE .

PRESENTE A LA TRENTE-TROISIEME SESSION ORDINAIRE
DU CONSEIL DES MINISTRES DE
L'ORGANISATION DE L'UNITE AFRICAINE (OUA)

Monrovia (Libéria), 7-16 juillet 1979

Document établi par le

SECRETARIAT DE L'ONUDI

000567

Vienne, 2 Juillet 1979

* Traduction d'un document n'ayant pas fait l'objet d'une mise au point rédactionnelle.

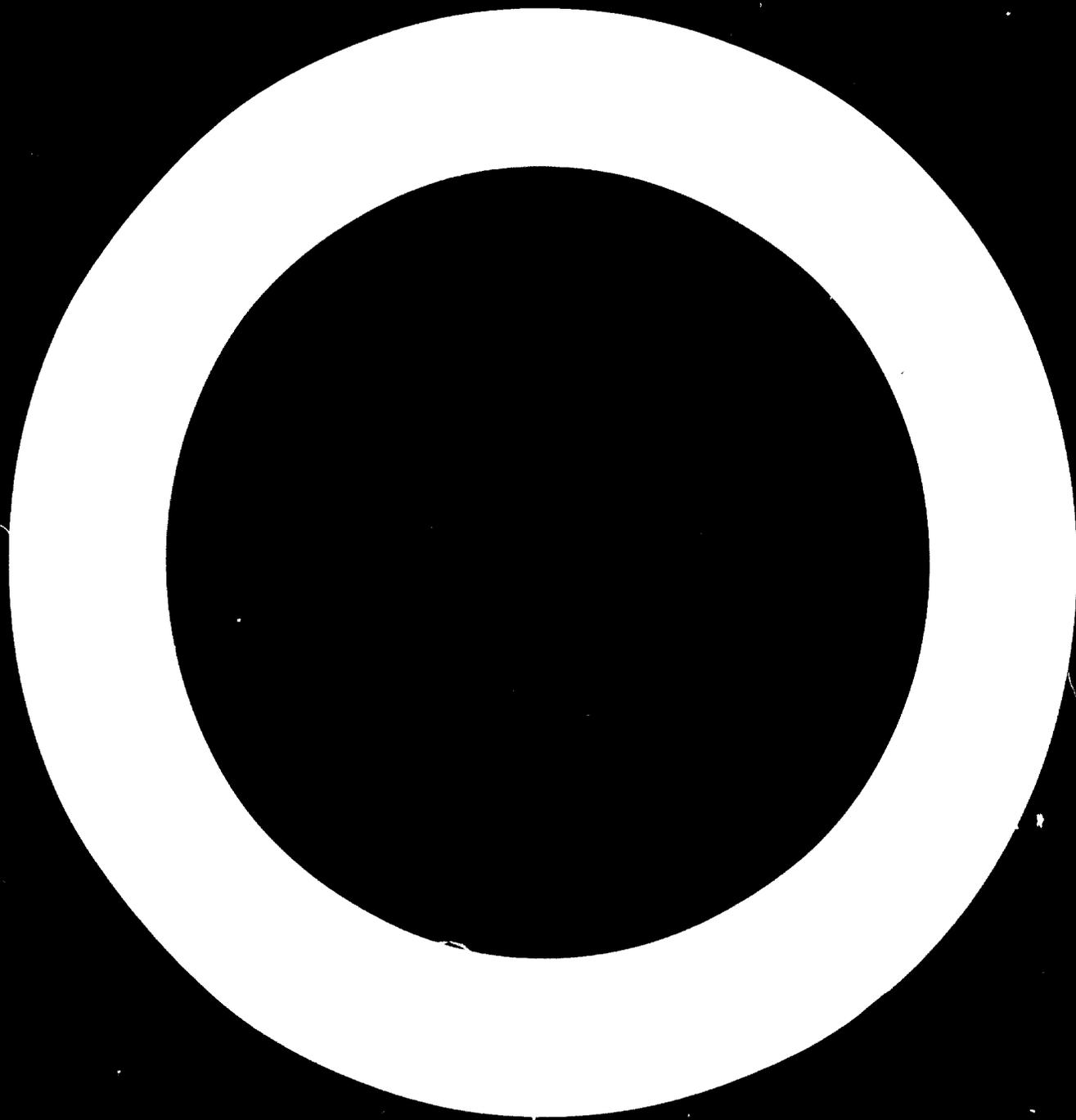


TABLE DES MATIERES

<u>Chapitre</u>	<u>Page</u>
I. INTRODUCTION	
1. Historique	5
2. Considérations générales	5
3. L'ONUDI - institution spécialisée	8
II. ACTIVITES D'ASSITANCE TECHNIQUE	
1. Renseignements généraux	9
2. Développement des industries de base et des agro-industries	10
3. Infrastructure institutionnelle pour l'industrie	12
4. Formation industrielle	12
5. Techniques appropriées	13
6. Coopération régionale et intra-africaine dans le domaine industriel	14
7. Pays en développement les moins avancés, sans littoral ou insulaires	14
III. AUTRES ACTIVITES	
1. Consultations industrielles	16
2. Programme de coopération en matière d'investissements	16
3. Mise au point et transfert des techniques	17
4. Etudes industrielles	18
5. Coopération technique et économique entre pays en développement	18
6. Services consultatifs techniques	19
7. Energie	19
8. Troisième Conférence générale de l'ONUDI	19
9. Fonds des Nations Unies pour le développement industriel (FNUDI)	20
10. Programme des conseillers industriels hors siège	21

<u>Chapitre</u>	<u>Page</u>
IV. COOPERATION ENTRE L'OUA ET L'OUUDI	
1. Mise en oeuvre des résolutions de Khartoum	22
a) Activités relatives à la recherche et au développement industriels et techniques [résolution CM/RES.660(XXXI), CM/RES.661(XXXI) et CM/RES.663(XXXI)]	22
b) La troisième Foire commerciale panafricaine [résolution CM/RES.664(XXXI)]	23
c) Plantes médicinales africaines et pharmacopée traditionnelle [résolution CM/RES.665(XXXI)]	23
d) Participation africaine à la Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer [résolution CM/RES.649(XXXI)]	24
e) Mise en valeur, commercialisation et utilisation effectives des ressources énergétiques africaines [résolution CM/RES.662(XXXI)]	25
f) Coopération économique entre les pays en développement [résolution CM/RES.657(XXXI)]	25
g) Assistance à la Namibie [résolution CM/RES.629(XXXI)]	26
2. Conférences biennales des ministres de l'industrie	26
3. Séminaire régional sur les politiques et stratégies industrielles	27
4. Mémorandum d'accord sur la coopération entre l'OUA et l'OUUDI	28

I. INTRODUCTION

1. Historique

A sa 31^{ème} session ordinaire, tenue à Khartoum (Soudan) en juillet 1978, le Conseil des Ministres de l'OUA a adopté la résolution CM/Res. 672 (XXXI) sur la participation des institutions spécialisées et autres organisations internationales du système des Nations Unies à ses travaux. Conformément à cette résolution, l'ordre du jour de chaque session du Conseil des Ministres doit comprendre un nouveau point consacré aux activités des organismes du système des Nations Unies, institutions spécialisées et autres organisations internationales en Afrique.

En application de ladite résolution, l'ONUDI a établi un bref rapport sur ses activités en Afrique, exposant sa contribution aux efforts d'industrialisation des pays africains.

2. Considérations générales

Il est largement reconnu que l'industrialisation est le principal moyen qui permet non seulement de transformer les économies nationales, mais aussi de restructurer l'économie mondiale. Les politiques d'industrialisation adoptées par les pays d'Afrique mettent l'accent sur des stratégies telles que le remplacement des importations, la promotion des exportations et le développement rural, qui ont toutes pour objectif d'éliminer la pauvreté, d'améliorer la répartition du revenu et de répondre aux besoins essentiels. Quelles qu'aient été les stratégies ou combinaisons de stratégies appliquées, il est manifeste - on a pu le constater au cours des dernières années - que des facteurs échappant à l'action des gouvernements compromettent pour l'Afrique les perspectives d'une industrialisation accélérée, qui est la raison d'être de la Déclaration de Lima.

Les progrès réalisés jusqu'ici pour ce qui est d'atteindre les objectifs de Lima sont lents et insuffisants. En 1978, la part de l'Afrique dans la production mondiale de biens manufacturés est restée en deça de 0,9 % (en prix de 1975), marquant un recul par rapport aux autres régions en développement, dont la part a continué à augmenter légèrement pour atteindre 9 % en 1978. Pour la même année, le taux de croissance de la valeur ajoutée

dans le secteur manufacturier (VAM) est resté voisin de la moyenne de 7,7 % correspondant à la période 1970-1977 pour l'ensemble des pays en développement et a été légèrement supérieur à 6 % pour les pays d'Afrique. Bien que raisonnables au regard de l'évolution récente de la situation économique mondiale, ces chiffres - et particulièrement celui qui a été enregistré pour l'Afrique - restent en deçà du taux de 8 % fixé comme objectif par la stratégie internationale de développement, et sont encore moins satisfaisants si l'on tient compte des conditions à remplir pour que soit atteint, au niveau régional, l'objectif de Lima. La croissance de l'emploi dans le secteur manufacturier a été plus lente que celle de la VAM, parce que ce secteur devient de plus en plus capitalistique et met l'accent sur l'industrie lourde. Pour que les taux de croissance de la VAM et de l'emploi industriel soient plus élevés, il faudrait à la fois qu'augmente le volume des investissements et que soient modifiées la composition de la production et les techniques appliquées.

La situation décrite ci-dessus est due principalement aux crises qui n'ont cessé d'affecter l'économie mondiale. Les échanges de produits manufacturés des pays en développement, spécialement des pays africains, restent caractérisés par un notable et croissant excédent des importations sur les exportations. Les exportations de produits en métaux non ferreux des pays en développement en général et des pays d'Afrique en particulier, qui représentent une forte proportion des exportations de produits manufacturés, ont marqué un très net recul, dû pour une large part aux conditions défavorables prévalant dans les principaux pays exportateurs. Les pays en développement commencent à exporter bon nombre de nouveaux produits manufacturés - de l'industrie mécanique notamment - mais la part de ces produits dans le volume total des exportations manufacturières reste faible.

Dans la majorité des pays, le fait de devoir recourir aux importations de pétrole, de biens de consommation et de produits alimentaires pour satisfaire les besoins du marché intérieur, et ce principalement parce que la production agricole augmente lentement alors que la population s'accroît rapidement, a eu pour conséquence d'alourdir la dette extérieure et d'intensifier les pressions inflationnistes. Le retard marqué et persistant de la production agricole constitue un grave obstacle au développement de l'industrie :

dans ces pays, il est en effet indispensable que l'agriculture connaisse une expansion rapide car elle fournit non seulement des produits alimentaires mais aussi des matières premières pour l'industrie - notamment la petite industrie - et contribue ainsi à créer des emplois, à améliorer la répartition du revenu et à restreindre les pressions inflationnistes grâce à l'accroissement des exportations.

Les pays en développement, en particulier ceux d'Afrique, éprouvent en outre de grandes difficultés à atteindre les objectifs de l'industrialisation en raison de la pénurie généralisée de main-d'oeuvre industrielle, de capitaux et de technologie. Il faut donc intensifier les efforts afin, non seulement d'élargir les débouchés pour les produits industriels grâce à la coopération, mais aussi de former le personnel nécessaire à tous les stades du processus d'industrialisation - notamment chefs d'entreprises, cadres administratifs, techniciens - et de constituer les capacités requises, en mobilisant et en orientant efficacement vers l'industrie les ressources financières dont celle-ci a besoin. Or, malgré sa volonté politique certaine, la communauté internationale a été lente à adopter les mesures nécessaires en ce qui concerne, entre autres, la création de mécanismes et d'institutions appropriés, l'accroissement du flux de ressources financières et de techniques fournies aux pays en développement à des conditions particulièrement favorables, et la coopération industrielle et technique, qui joue un rôle si capital pour la réalisation des objectifs de Lima.

Ces questions, et d'autres qui leur sont apparentées, ont été examinées en diverses occasions par la communauté internationale et par les pays d'Afrique, notamment lors des Conférences biennales des ministres africains de l'industrie et dans le cadre des travaux préparatoires à l'élaboration d'une stratégie internationale de développement pour la troisième décennie du développement. Les questions relatives à l'industrialisation seront étudiées lors de la troisième Conférence générale de l'OUUDI, qui se tiendra à New Delhi du 21 janvier au 8 février 1980, à la lumière de l'expérience acquise dans la mise en oeuvre de la Déclaration de Lima et de l'évolution constatée dans les relations économiques internationales. Etant donné que l'industrie joue un rôle capital dans la restructuration de l'économie mondiale et dans l'instauration d'un nouvel ordre économique international, les

délibérations de la troisième Conférence générale de l'ONUDI constitueront sans aucun doute un apport précieux à l'élaboration de la stratégie pour la troisième décennie des Nations Unies pour le développement et une étape importante dans les efforts déployés par la communauté internationale pour l'établissement d'un ordre économique équitable.

3. L'ONUDI - institution spécialisée

Eu égard à ce qui précède, l'adoption, le 8 avril 1979 à Vienne, de l'Acte constitutif de l'ONUDI en tant qu'institution spécialisée est venue à point nommé pour renforcer l'appel en faveur d'une intensification des efforts de la communauté internationale visant à accélérer l'industrialisation du Tiers monde. L'Acte constitutif réaffirme le principal objectif de l'ONUDI, qui est "de promouvoir et d'accélérer le développement industriel dans les pays en développement en vue de contribuer à l'instauration d'un nouvel ordre économique international". Aux termes de l'Acte constitutif, l'ONUDI est également chargée de promouvoir "le développement et la coopération industriels aux niveaux global, régional, et national, de même qu'au niveau sectoriel". L'adoption de l'Acte constitutif peut être considérée comme une réaffirmation par la communauté internationale tout entière de sa volonté politique d'oeuvrer pour l'industrialisation des pays en développement, étape indispensable dans la restructuration de l'économie mondiale. La signature et la ratification de l'Acte constitutif par le nombre requis d'Etats membres feront de l'ONUDI la seizième institution spécialisée du système des Nations Unies, et lui permettront de devenir un instrument encore plus efficace de promotion de l'industrialisation au service des pays en développement.

II. ACTIVITES D'ASSISTANCE TECHNIQUE

1. Renseignements généraux

Le volume de l'assistance technique fournie par l'ONUDI aux pays africains a continué d'augmenter. C'est ainsi qu'en 1978, 16,3 millions de dollars au total, contre 12,2 millions en 1977, ont été consacrés à l'exécution de projets dans la région, soit une augmentation de 33,6 %. Etant donné l'expansion continue de l'assistance fournie par l'ONUDI à l'Afrique et l'importance accordée actuellement par l'OUA aux questions économiques et industrielles, on s'attend que le montant de l'assistance technique à la région, qui s'élevait à 10 millions de dollars des Etats-Unis à la fin du mois de mai, atteindra 20 millions de dollars en 1979, soit une nouvelle progression de 27,7 % par rapport à 1978. Fournis à raison de plus de 81 % par le PNUD, ces fonds ont surtout servi, comme les années précédentes, à couvrir les dépenses des projets de personnel, encore que l'importance relative de cet élément ait légèrement diminué par rapport à 1977. Les tableaux 1 et 2 ci-après donnent la ventilation du montant total de l'assistance technique fournie par l'ONUDI à l'Afrique en 1978, par source de financement et par élément de projet.

L'assistance technique de l'ONUDI a continué à porter principalement sur les domaines suivants : développement des industries de base et des agro-industries; mise au point, adaptation et transfert des techniques; recherche d'industries viables fondées sur l'agriculture locale; exécution d'études de faisabilité et de préinvestissement; promotion des investissements; fourniture de conseils sur différents aspects de la création d'usines; formation de personnel local; création et renforcement d'institutions industrielles; élaboration de stratégies et de politiques d'industrialisation; exécution, à l'échelon régional, d'activités de promotion intéressant les industries mécaniques, les industries chimiques, les industries métallurgiques et les agro-industries; action en faveur de la coopération technique entre pays d'Afrique.

Il est apparu que les pays d'Afrique, dont bon nombre - surtout parmi les plus pauvres - en sont encore au stade conceptuel du développement industriel, ont surtout besoin d'une assistance concernant le développement

des industries de base et des agro-industries; l'infrastructure institutionnelle, la formation industrielle, les techniques appropriées, la coopération régionale et intra-africaine, et les problèmes particuliers des pays en développement les moins avancés, sans littoral ou insulaires.

2. Développement des industries de base et des agro-industries

Le gros de l'assistance fournie par l'ONUDI aux pays d'Afrique en 1978 a porté directement ou indirectement sur le développement des industries de base et des agro-industries. Ainsi, dans le secteur des industries métallurgiques, l'ONUDI a concentré ses activités sur l'exécution de projets de coopération technique dans les domaines suivants : métaux légers non ferreux; métaux lourds non ferreux; sidérurgie et industrie de la fonderie; technologie métallurgique et de transformation des métaux; savoir-faire métallurgique. L'importance des industries métallurgiques, qui sont l'une des branches fondamentales de toute l'activité économique, est de plus en plus reconnue par l'ensemble des pays africains. L'assistance sollicitée dans ce secteur avait pour objectif principal le développement de fonderies et la création de centres de développement ou de démonstration de la fonderie et d'ateliers de mécanique en vue de stimuler la formation de personnel local spécialisé. Ces projets n'offrent pas seulement des moyens de formation mais aident aussi à fabriquer des pièces de rechange (destinées surtout aux chemins de fer, aux machines agricoles et au matériel ménager) en réduisant ainsi les importations.

Pour remédier aux faiblesses de l'infrastructure institutionnelle pour l'industrie dans la plupart des pays d'Afrique, l'ONUDI a également fait une large part à la normalisation industrielle et au contrôle de la qualité, à l'information industrielle, aux transferts de technologies, aux institutions de promotion industrielle, à la petite industrie, aux domaines industriels, aux coopératives industrielles et aux services de vulgarisation. A cet égard, il convient de signaler que les domaines industriels - qui sont particulièrement utiles dans les pays où l'esprit d'entreprise n'est pas fermement ancré dans la tradition - ont donné en Afrique des résultats meilleurs que dans d'autres régions. Pour ce qui est du développement de la petite industrie, la plupart des demandes d'assistance concernaient des projets de grande envergure à long terme.

Les activités relatives aux industries chimiques que l'ONUDI a menées en Afrique en 1978, ont intéressé des branches industrielles très diverses : produits chimiques de base, produits pharmaceutiques, engrais et pesticides, produits pétrochimiques, pâte à papier et papier, matériaux de construction, céramique, verre et produits connexes. Ces industries ne se distinguent pas seulement par leur niveau de production, mais aussi par la plus ou moins grande complexité des techniques mises en oeuvre, par leur potentiel technologique, leurs besoins en capitaux et en main-d'oeuvre. Elles exigent aussi l'élaboration d'un programme d'action intégré couvrant la définition des orientations, la construction et l'exploitation des usines. Se situant à des stades de développement très divers allant du grand ensemble industriel à la petite usine, les différentes branches de l'industrie chimique ont des caractéristiques technico-économiques très variées. La contribution de ces branches industrielles à l'utilisation efficace des ressources naturelles (grâce surtout à la fabrication de produits industriels destinés à l'agriculture), leur influence sur l'industrialisation rurale et leurs effets favorables sur la qualité de la vie (logement et santé publique) sont bien connus. Il n'est donc pas étonnant que les pays d'Afrique s'emploient à développer et à promouvoir ce secteur complexe de l'industrie.

Il ressort des demandes d'assistance technique reçues par l'ONUDI que les pays d'Afrique assignent un rang de priorité de plus en plus élevé aux industries mécaniques. Celles-ci constituent l'un des secteurs essentiels de l'industrie, dont l'expansion aidera les pays en développement à atteindre leurs objectifs d'industrialisation. En 1978, l'ONUDI a fait de gros efforts pour fournir aux pays africains une assistance dans ce secteur, compte tenu du fait que la création de certaines de ces industries exige des investissements importants et s'accompagne donc souvent de difficultés financières. Comme les industries mécaniques fournissent une très large gamme de produits et appliquent des procédés de fabrication très divers, l'ONUDI a conçu et fait porter ses activités opérationnelles sur des groupes de produits particuliers et des domaines techniques déterminés en fonction des besoins des différents pays, en tenant compte de leur niveau de développement technique, des plans existants et en cours d'élaboration et de leur potentiel d'industrialisation.

Les pays africains ont reconnu que l'industrialisation du secteur agricole, grâce à la fourniture de biens industriels nécessaires à son développement et à la transformation industrielle des produits agricoles et connexes, est absolument indispensable pour le développement national intégré. Les pays en développement ont donné la priorité à l'expansion des capacités nationales de production et de transformation et au renforcement de l'infrastructure institutionnelle existante, en attachant une importance particulière aux techniques de production, aux travaux de recherche-développement et à la formation technique de personnel national. En 1978, l'ONUDI a donc concentré ses activités relatives aux agro-industries sur la fourniture d'une assistance et de conseils pluridisciplinaires visant à accélérer le développement des agro-industries aux niveaux national et régional. Vu la grande variété des produits fournis par les agro-industries, l'ONUDI a fait porter ses efforts sur la transformation du bois et les ouvrages en bois; les textiles et les articles d'habillement; les industries alimentaires; le cuir et les articles en cuir; les articles en caoutchouc; et, compte tenu de l'intérêt qu'il présente pour ce secteur, l'emballage et le conditionnement.

3. Infrastructure institutionnelle pour l'industrie

S'agissant de l'infrastructure institutionnelle pour l'industrie, les pays africains ont bénéficié de près de la moitié de l'assistance fournie par l'ONUDI dans ce domaine en 1978. On a renforcé et intensifié l'appui institutionnel à la petite industrie et aux domaines industriels. Pour répondre aux demandes d'un certain nombre de pays, l'ONUDI a également fourni une assistance dans le domaine de la normalisation, du contrôle de la qualité et de la métrologie. En outre, l'Organisation a aidé à renforcer les organismes de promotion des investissements et les systèmes d'information industrielle, et contribué à la mise au point, à l'acquisition et au transfert de techniques.

4. Formation industrielle

L'ONUDI a continué à élaborer et à réaliser des programmes de formation industrielle qui sont plus que jamais considérés comme un instrument indispensable du succès des efforts déployés par les pays africains pour atteindre l'autonomie économique et technologique. On a noté que les pays étaient de plus en plus conscients de la nécessité de créer (ou de renforcer) leurs

moyens de formation, en fonction d'une évaluation permanente et dynamique de leur situation et de leurs besoins. L'Organisation a donc continué à mettre l'accent sur le développement des moyens de formation locaux tout en répondant aux demandes d'assistance spéciale destinée à satisfaire certains besoins immédiats.

En dépit des nombreux problèmes administratifs qu'elle a rencontrés, l'ONUDI a non seulement octroyé des bourses individuelles mais aussi organisé un certain nombre de voyages d'études à l'intention de hauts fonctionnaires de pays d'Afrique. Ces voyages comportaient des échanges de vues avec des homologues locaux à l'occasion d'entretiens avec des autorités compétentes et de visites d'institutions dans d'autres pays en développement ainsi que dans des pays industrialisés. On a jugé qu'ils avaient été particulièrement utiles pour l'établissement de stratégies nouvelles ou la révision de stratégies existantes pour certains secteurs du développement industriel. Des participants venus de plusieurs pays d'Afrique ont également suivi des stages de formation en groupe réalisés par l'ONUDI.

5. Techniques appropriées

S'agissant des techniques appropriées, l'Organisation a exécuté un certain nombre de projets opérationnels pour appuyer les efforts faits par des pays africains pour évaluer et comparer les différentes variantes technologiques existantes; promouvoir la recherche technologique; appliquer les techniques pour le développement des campagnes; mettre au point les techniques nécessaires pour utiliser de nouvelles sources d'énergie; élaborer des politiques et plans technologiques nationaux; mettre en place l'infrastructure institutionnelle requise et organiser des stages de formation à ces techniques. A ce propos, il convient de mentionner un programme commun que le Gouvernement ghanéen et l'ONUDI ont lancé pour former des cadres et des techniciens industriels. En juillet 1978, un séminaire national sur la mise au point et l'évaluation des projets, y compris l'évaluation, le choix et l'acquisition des techniques a été organisé à Accra. Une mission a également été envoyée au Ghana afin d'établir, avec les autorités nationales, des directives en vue de la préparation d'un "plan technologique" conforme aux objectifs du plan quinquennal de

développement économique national. Le rapport de la mission contenait également des propositions visant à renforcer l'infrastructure technologique existante, ainsi que des suggestions quant aux politiques et aux stimulants propres à favoriser la mise au point et l'acquisition de techniques et aux dispositions que devait prendre le gouvernement en vue de l'établissement du "plan technologique".

6. Coopération régionale et intra-africaine dans le domaine industriel

L'assistance technique destinée à stimuler la coopération régionale et intra-africaine a porté essentiellement sur les domaines suivants : identification, grâce à des études exécutées sur le plan régional et sous-régional, des industries de base se prêtant à la création d'entreprises multinationales africaines; élaboration de projets de grande envergure pour certains organismes multinationaux; étude de nouveaux programmes intégrés de développement agro-industriel pour les principaux bassins fluviaux; création d'industries pharmaceutiques multinationales; diffusion d'informations industrielles; promotion des investissements.

7. Pays en développement les moins avancés, sans littoral ou insulaires

Etant donné que sur les 31 pays classés dans la catégorie des pays en développement les moins avancés, il y en a 20 en Afrique, les programmes de l'ONUDI restent centrés sur l'assistance à ces pays, ainsi qu'à la zone soudano-sahélienne et à d'autres pays en développement frappés par la sécheresse, sans littoral ou insulaires de la région. L'Organisation a continué à coopérer avec le secrétariat du Comité permanent inter-Etats de lutte contre la sécheresse dans le Sahel (CILSS) et a établi des relations de travail avec l'Institut du Sahel. Comme en 1977, la plupart des activités hors siège ont visé le développement des petites et moyennes entreprises industrielles, l'accent étant mis sur la formation et la gestion. On a accordé une importance particulière à l'utilisation des ressources naturelles par les industries locales, de même qu'à la formation en matière d'entretien et de réparation du matériel industriel et des machines agricoles, à la promotion des industries agro-alimentaires, à la mise au point de produits des industries mécaniques et au développement des petites fonderies, ainsi qu'à la création de moyens locaux de formation de cadres de gestion.

L'ONUDI a continué à déployer des efforts au niveau national et international en faveur des pays de la zone soudano-sahélienne et d'autres pays en développement frappés par la sécheresse, sans littoral ou insulaires. L'assistance à ces pays a porté principalement sur les domaines suivants : identification, formulation, évaluation et exécution de projets; mise au point de techniques adaptées à leurs besoins particuliers, notamment dans le domaine de l'industrie alimentaire et des nouvelles sources d'énergie; captage, distribution et conservation de l'eau; et intégration de l'agriculture et de l'industrie. L'ONUDI a également aidé à promouvoir des projets d'investissement pour permettre aux pays de trouver des sources de financement extérieures et de mettre au point et d'appliquer des programmes de formation industrielle.

Des renseignements complémentaires sur le programme et les projets que l'ONUDI exécute en Afrique au niveau des pays et à celui de la région, peuvent être demandés aux représentants de l'ONUDI à la réunion ou directement au Siège de l'Organisation à Vienne.

Fort de l'expérience accumulée, l'Organisation a entrepris de perfectionner les méthodes à employer pour certains éléments nouveaux des activités hors siège, qui entraînent l'octroi d'une assistance technique dans le cadre d'un très grand nombre de programmes de développement industriel. Les plus importants de ces programmes concernent : l'intégration de l'industrie et de l'agriculture; le développement de l'industrialisation rurale; la mise en valeur de nouvelles formes d'énergie; la mise au point de formes spéciales d'assistance en faveur des pays les moins avancés et des pays du Sahel; la mise au point, l'acquisition, le transfert et l'adaptation de techniques industrielles; l'expansion et la modernisation des industries; le développement de l'industrie des biens d'équipement.

III. AUTRES ACTIVITES

1. Consultations industrielles

L'ONUDI a nettement progressé dans la mise en oeuvre des recommandations contenues dans la Déclaration et le Plan d'action de Lima ainsi que des résolutions de l'OUA et de la Conférence des Ministres africains de l'industrie en ce qui concerne le système de consultations industrielles. Elle a déjà organisé des réunions de consultation sur la sidérurgie, les engrais, les machines agricoles, les huiles et graisses végétales, le cuir et les articles en cuir et l'industrie des biens d'équipement, et en prépare d'autres sur l'industrie pétrochimique, l'industrie alimentaire, la formation de la main-d'oeuvre pour l'industrie et le financement de l'industrie. Le Secrétariat général de l'OUA et la Commission scientifique, technique et de la recherche (CSTR), ont participé aux réunions de consultation sur l'industrie des engrais, et il faut se féliciter de ce que les pays d'Afrique prennent une part accrue aux consultations. Conformément aux recommandations de la Conférence des Ministres africains de l'industrie touchant l'organisation de réunions de consultations en Afrique, l'ONUDI est actuellement en pourparlers avec le Gouvernement de la République-Unie du Cameroun pour convoquer la première réunion de consultation sur l'industrie alimentaire dans ce pays, en octobre-novembre 1980.

Les effets du système de consultations ont commencé à se faire sentir sur les activités hors-siège de l'Organisation. On a, par exemple, demandé à l'ONUDI de contribuer à l'élargissement de la coopération régionale dans le secteur du cuir en Afrique et en Asie, en déterminant quels sont les instituts nationaux du cuir qui pourraient devenir des centres régionaux.

2. Programme de coopération en matière d'investissements

Au sein de l'ONUDI, le Bureau du programme de coopération en matière d'investissements (BPCI) et le Programme de coopération Banque mondiale/ONUDI sont chargés des activités de préinvestissement dans les pays en développement. Le BPCI a notamment pour tâche de définir et d'élaborer des projets d'investissements dans l'industrie. Il s'occupe également des services de promotion des investissements de l'ONUDI, organise des réunions pour la promotion des investissements et participe aux transferts de ressources - financières et autres - aux pays en développement ainsi qu'au redéploiement des industries des pays développés.

Si toutes les activités de l'ONUDI sont censées contribuer, directement ou indirectement, aux investissements visant à stimuler l'industrialisation des pays en développement, tant au niveau macroéconomique qu'à celui de l'entreprise, le BPCI a été chargé plus particulièrement d'aider ces pays à s'assurer les concours étrangers dont ils ont besoin, qu'il s'agisse de capitaux, de savoir-faire technique ou de compétences en matière de gestion, pour compléter et consolider l'effort intérieur d'investissement. Le BPCI sert d'intermédiaire entre les promoteurs de projets industriels dans les secteurs public et privé des pays en développement et les fournisseurs de ressources correspondantes des pays à économie de marché et des pays à économie planifiée. Pour s'acquitter de cette fonction, le BPCI doit avoir une connaissance approfondie des marchés auxquels il s'intéresse, connaissance qu'il acquiert en mettant à profit l'expérience du personnel des services extérieurs de l'ONUDI et celle des représentants d'autres organismes des Nations Unies. Par ailleurs, les services de promotion des investissements que l'ONUDI a créés en Belgique, aux Etats-Unis, en République fédérale d'Allemagne et en Suisse ont pour tâche de fournir au Siège de l'Organisation des renseignements sur les marchés de ces pays et les tendances de leur économie.

3. Mise au point et transfert des techniques

Le programme de l'ONUDI dans ce domaine a pour objet de proposer à la communauté internationale les grandes lignes d'une action commune aux niveaux international et national, pour aider les pays en développement à renforcer leurs capacités industrielles et techniques et leur permettre de mettre au point, de choisir, d'acquérir les techniques industrielles voulues et de les assimiler en vue d'améliorer au maximum le niveau de vie de la population. Le programme prévoit aussi des activités concrètes pour aider les pays en développement à formuler des politiques nationales, régionales ou internationales dans le domaine des techniques industrielles, ou à améliorer celles qui existent déjà, ainsi qu'à mettre en place les mécanismes et l'infrastructure nécessaires et à acquérir les compétences voulues.

Il faut également parler ici de la Banque d'informations industrielles et techniques (BIIT) qui permettra de relier diverses sources d'informations techniques et industrielles et d'établir un réseau de renseignements industriels

dans les pays en développement, de façon à répondre plus rapidement à leurs demandes. L'ONUDI a déjà exécuté un programme pilote dans le domaine de la sidérurgie, des engrais et des agro-industries. L'Organisation estime que la BIIT, dont on a recommandé la transformation en activité permanente, serait d'un grand secours aux pays en développement pour établir et réaliser leurs programmes d'industrialisation.

4. Etudes industrielles

Les recherches et les études faites par l'ONUDI aux niveaux national, régional, sectoriel et mondial présentent un intérêt tout particulier pour les pays d'Afrique. L'Organisation rassemble ainsi des renseignements précieux, qui permettent de se faire une idée générale des activités et du développement industriels à tous ces niveaux. Ces renseignements, qui sont largement diffusés, pourraient être très utiles aux pays en développement qui veulent mettre au point de nouvelles stratégies et politiques industrielles, revoir et améliorer leurs plans et programmes de développement industriel aux niveaux macroéconomique et sectoriel et vérifier les progrès de leur industrialisation.

5. Coopération technique et économique entre pays en développement

L'ONUDI a créé un service spécialement chargé d'encourager l'échange de données d'expérience et de connaissances spécialisées entre pays en développement, de stimuler la recherche sur les possibilités de coopération entre pays en développement dans le domaine de la production industrielle et du transfert des techniques, de trouver les moyens de faciliter cette coopération et d'orienter les activités de l'Organisation dans la direction voulue. L'ONUDI exécute actuellement plusieurs projets auxquels participent un grand nombre de pays d'Afrique et d'organisations intergouvernementales.

Il convient de mentionner ici les réunions de solidarité sur la coopération technique entre pays en développement, organisées par l'ONUDI au niveau ministériel. L'objet de ces réunions est d'étudier les moyens concrets d'établir des liens de coopération entre les donateurs éventuels et certains pays en développement afin de faciliter l'assistance technique, les transferts de ressources financières et les opérations en association, compte tenu de la situation et des besoins de chaque pays. On a récemment organisé en Afrique une réunion de solidarité en faveur de la République-Unie de Tanzanie.

6. Services consultatifs techniques

L'expérience a montré que l'ONUDI devait fournir aux gouvernements des pays en développement les services d'experts engagés pour une courte durée, qui leur donnent des conseils techniques impartiaux lorsque ces gouvernements s'approprient à prendre des décisions importantes, comme par exemple lorsqu'ils négocient des accords pour le transfert des techniques ou des projets d'investissements qu'ils dressent le bilan de leurs plans de développement industriel, qu'ils évaluent des projets d'investissements, ou qu'ils doivent résoudre les problèmes urgents de certaines entreprises industrielles. Ces missions, relativement peu coûteuses, ont un effet multiplicateur certain et aident les gouvernements à prendre leurs décisions avec plus d'assurance. L'ONUDI a ainsi donné des conseils techniques à plusieurs pays d'Afrique et aidé certains gouvernements à faire d'importantes économies sur leurs projets d'investissements ainsi qu'à obtenir de meilleures conditions pour les accords d'entreprise commune, les accords techniques et les accords de licence, notamment en offrant à ces gouvernements des solutions de rechange qui les ont aidés à améliorer leur pouvoir de négociation.

7. Energie

Etant donné la crise internationale de l'énergie, l'ONUDI a entrepris un programme d'assistance aux pays en développement pour les aider à exploiter non seulement les sources d'énergie classiques (électricité, pétrole) mais encore, lorsque cela est possible et rentable, des sources d'énergie non classiques comme le soleil, le vent et les gaz biologiques. L'ONUDI fait profiter les pays d'Afrique de l'expérience qu'elle acquiert dans ce domaine. Forte de cette expérience, elle espère pouvoir élargir son programme d'assistance technique dans ce secteur.

8. Troisième Conférence générale de l'ONUDI

La troisième Conférence générale de l'ONUDI, qui doit se tenir à New Delhi (Inde) du 21 janvier au 8 février 1980, sera axée sur des questions fondamentales pour les pays en développement, compte tenu de l'expérience acquise à ce jour en ce qui concerne la mise en oeuvre de la Déclaration de Lima, afin que les participants puissent parvenir à un consensus sur les moyens à adopter pour accélérer la réalisation des objectifs de Lima. L'OUA, les conférences biennales des Ministres africains de l'industrie et le Comité des progrès

de l'industrialisation en Afrique ont examiné les problèmes d'industrialisation qui intéressent plus particulièrement l'Afrique. Le Séminaire régional sur les politiques et stratégies industrielles, qui doit se tenir bientôt, permettra également de connaître le point de vue des pays africains sur l'industrialisation future du continent.

Les objectifs et stratégies concernant le développement industriel en Afrique sont donc parfaitement clairs. Il faudra s'y référer constamment à New Delhi lorsqu'on négociera la création ou le renforcement d'instruments propres à accélérer l'industrialisation du continent : moyens d'encourager la coopération intra-africaine et intra-régionale; politiques et instruments de redéploiement et renforcement du système actuel de consultations industrielles internationales; renforcement de la position des pays en développement pour ce qui est du transfert de techniques et des conditions et modalités des investissements industriels; création de nouvelles instances pour favoriser la coopération internationale dans le cadre d'un ordre économique dont le caractère positif et dynamique réponde aux intérêts de la communauté internationale tout entière.

Etant donné les résultats importants que l'on attend de cette Conférence et les incidences qu'ils auront sur l'élaboration de la stratégie industrielle pour la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement (coopération internationale industrielle et technique) ainsi que sur les activités futures de l'ONUDI, en particulier en tant qu'institution spécialisée, il est indispensable que les pays d'Afrique participent activement, au niveau le plus élevé possible, à la session extraordinaire du Conseil du développement industriel de l'ONUDI et à la Conférence proprement dite, afin que le point de vue de l'Afrique sur chacune des questions examinées soit dûment pris en considération dans les décisions finales de la Conférence.

9. Fonds des Nations Unies pour le développement industriel (FNUDI)

En 1976, l'Assemblée générale de l'ONU, sur la recommandation de la Conférence de Lima, a décidé de créer un Fonds des Nations Unies pour le développement industriel (FNUDI) de façon à doter l'ONUDI de ressources supplémentaires qu'elle puisse utiliser avec une plus grande latitude pour financer son assistance technique. Ce Fonds devrait permettre à l'Organisation,

5. Services consultatifs techniques

L'expérience a montré que l'ONUDI devait fournir aux gouvernements des pays en développement les services d'experts engagés pour une courte durée, qui leur donnent des conseils techniques impartiaux lorsque ces gouvernements s'apprêtent à prendre des décisions importantes, comme par exemple lorsqu'ils négocient des accords pour le transfert des techniques ou des projets d'investissements qu'ils dressent le bilan de leurs plans de développement industriel, qu'ils évaluent des projets d'investissements, ou qu'ils doivent résoudre les problèmes urgents de certaines entreprises industrielles. Ces missions, relativement peu coûteuses, ont un effet multiplicateur certain et aident les gouvernements à prendre leurs décisions avec plus d'assurance. L'ONUDI a ainsi donné des conseils techniques à plusieurs pays d'Afrique et aidé certains gouvernements à faire d'importantes économies sur leurs projets d'investissements ainsi qu'à obtenir de meilleures conditions pour les accords d'entreprise commune, les accords techniques et les accords de licence, notamment en offrant à ces gouvernements des solutions de rechange qui les ont aidés à améliorer leur pouvoir de négociation.

7. Energie

Etant donné la crise internationale de l'énergie, l'ONUDI a entrepris un programme d'assistance aux pays en développement pour les aider à exploiter non seulement les sources d'énergie classiques (électricité, pétrole) mais encore, lorsque cela est possible et rentable, des sources d'énergie non classiques comme le soleil, le vent et les gaz biologiques. L'ONUDI fait profiter les pays d'Afrique de l'expérience qu'elle acquiert dans ce domaine. Forte de cette expérience, elle espère pouvoir élargir son programme d'assistance technique dans ce secteur.

8. Troisième Conférence générale de l'ONUDI

La troisième Conférence générale de l'ONUDI, qui doit se tenir à New Delhi (Inde) du 21 janvier au 8 février 1980, sera axée sur des questions fondamentales pour les pays en développement, compte tenu de l'expérience acquise à ce jour en ce qui concerne la mise en oeuvre de la Déclaration de Lima, afin que les participants puissent parvenir à un consensus sur les moyens à adopter pour accélérer la réalisation des objectifs de Lima. L'OUA, les conférences biennales des Ministres africains de l'industrie et le Comité des progrès

non seulement de mieux s'acquitter de son mandat, mais encore, et surtout, de gagner la confiance de la communauté internationale. Le montant total des contributions reçues à ce jour est cependant très inférieur au niveau annuel souhaitable fixé par le Conseil du développement industriel (50 millions de dollars). Les pays en développement, notamment les pays d'Afrique, ont joué un rôle de premier plan dans la création du Fonds, qui leur est d'un secours croissant. Le fait qu'ils continuent à soutenir le Fonds est une nouvelle preuve de leur ferme volonté de renforcer les liens de solidarité et de coopération qui les unissent.

10. Programme des conseillers industriels hors siège

Avec l'aide du FNUI, l'ONUDI a mis en oeuvre un programme visant à nommer des conseillers industriels principaux hors siège chargés chacun d'un ou plusieurs pays, ce qui permet à l'ONUDI d'affirmer sa présence hors siège. A l'heure actuelle, 15 des 37 conseillers hors siège sont en poste en Afrique - chiffre insuffisant vu les besoins des pays de ce continent. L'ONUDI compte donc sur l'appui de ces pays pour élargir son programme, l'améliorer et accroître le nombre des conseillers, notamment en Afrique.

IV. COOPERATION ENTRE L'OUA ET L'ONUDI

1. Mise en oeuvre des résolutions de Khartoum

L'ONUDI, conformément à diverses résolutions adoptées à la trente et unième session ordinaire du Conseil des ministres et à la 15ème Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement, tenue à Khartoum (Soudan) en juillet 1978, a pris les mesures nécessaires, en coopération avec le Secrétariat général de l'OUA et la Commission scientifique, technique et de la recherche (CSTR) de cette Organisation, pour mettre en oeuvre les résolutions ayant un lien direct avec ses activités. Ces mesures sont résumées ci-après.

a) Activités relatives à la recherche et au développement industriels et techniques [Résolutions CM/RES.660(XXXI), CM/RES.661(XXXI) et CM/RES.663(XXXI)]

L'ONUDI a procédé à des consultations avec le secrétariat de l'OUA/CSTR en vue de la mise en oeuvre de ces résolutions. Pour commencer, l'ONUDI a collaboré aux activités de certains groupes d'experts du Conseil de l'Afrique. En novembre 1978, par exemple, l'ONUDI a facilité la participation du Secrétaire exécutif adjoint de l'OUA/CSTR à la Réunion de consultation de l'ONUDI sur l'industrie des engrais. Au cours de cette réunion, on a recommandé que l'ONUDI contribue à la formation de groupements régionaux dans les parties du monde telles que l'Afrique, où il n'en existe pas encore. Les délégations africaines ont expressément prié l'ONUDI de contribuer, en coopération avec l'OUA, à la création d'un centre de développement des engrais en Afrique. Des échanges de vues ont eu lieu avec le Secrétaire exécutif adjoint de l'OUA/CSTR au sujet des mesures à prendre et des efforts de coopération entre l'ONUDI et l'OUA en vue de l'organisation d'un groupe africain d'experts en engrais.

En outre, l'ONUDI a dégagé un crédit de 55 000 dollars des Etats-Unis pour un projet concernant une étude et un plan d'action sur la formation de la main-d'oeuvre industrielle et technique en Afrique. Ce projet a pour but une étude sur la situation de la main-d'oeuvre technique en Afrique, qui servira de base à un programme d'action visant à aider les pays africains - individuellement ou en groupe - à améliorer ou à mettre en place :

- 1) Des politiques, stratégies, plans ou programmes de formation de la main-d'oeuvre aux techniques industrielles;

- 2) Des établissements de formation industrielle et technique;
- 3) Des systèmes d'indemnisation appropriés pour le personnel exerçant des activités industrielles et techniques;
- 4) Des systèmes de financement pour la formation industrielle et technique.

L'étude est en cours d'achèvement. Après avoir été discutées et mises au point lors d'une conférence régionale africaine sur le sujet, les propositions et les recommandations consignées dans l'étude seront soumises à l'AAOTI et l'OUA, puis soumises aux organisations internationales compétentes, qui aideront les pays africains à les mettre en oeuvre, sur le plan national et régional, en vue du perfectionnement de la main-d'oeuvre industrielle et technique en Afrique.

- b) La troisième Foire commerciale panafricaine /résolution CM/RES.664 (XXXI)/.

L'ONUDI a pris les mesures nécessaires pour organiser un colloque sur le transfert des techniques à l'occasion de la troisième Foire commerciale panafricaine, qui doit avoir lieu à Khartoum (Soudan) en novembre 1980. Ce colloque aura pour but d'aider les gouvernements africains à accélérer la mise en oeuvre de leur politique d'industrialisation, en renforçant les moyens qu'ont leurs pays d'acquérir et d'adapter les techniques industrielles étrangères ainsi que de mettre en oeuvre et de commercialiser les techniques autochtones. L'ONUDI a déjà dégagé un crédit de 20 000 dollars des Etats-Unis pour la phase préparatoire de ce projet.

L'ONUDI a également dégagé un crédit de 137 000 dollars des Etats-Unis pour aider l'OUA à organiser une réunion de promotion des investissements au cours de la Foire, et pour aider les pays africains à participer effectivement à cette réunion.

- c) Plantes médicinales africaines et pharmacopée traditionnelle /résolution CM/RES.665 (XXXI)/

La fabrication des médicaments obtenus à partir de plantes médicinales a retenu l'attention de l'ONUDI, qui attache une grande importance à cette question. Le Secrétariat de l'ONUDI a formulé à ce sujet plusieurs projets, qui en sont à divers stades de réalisation. Il a rédigé pour l'Afrique un

document de base contenant certaines informations sur les plantes médicinales, la fabrication des médicaments et la technologie applicable. Ce document pourra servir de base à la formulation et à la mise en oeuvre de projets intéressant les pays africains. L'ONUDI se prépare à participer au troisième Colloque panafricain sur la recherche en matière de plantes médicinales africaines et la pharmacopée traditionnelle, qui doit avoir lieu en Côte d'Ivoire en 1980, et à y présenter des documents sur l'analyse économique des techniques applicables à la production d'extraits de plantes médicinales, sur la formulation de ces extraits et sur leur utilisation dans le cadre des programmes africains de santé publique. L'ONUDI se propose en outre de mettre au point un plan d'usine polyvalente pour la production d'extraits de différentes plantes médicinales, avec les détails sur les investissements, la capacité de production, etc.

Pour promouvoir cette industrie dans les pays africains, l'ONUDI organise en même temps, en Roumanie, un stage de formation où une attention particulière sera donnée aux participants venus d'Afrique. L'ONUDI a invité un représentant de l'OUA à participer à la réunion interrégionale préparatoire aux consultations sur l'industrie pharmaceutique, tenue au Caire (Egypte) du 23 au 27 janvier 1979; ce représentant a eu avec ses homologues de l'ONUDI des entretiens sur l'utilisation des plantes médicinales dans la région africaine. Un représentant du Secrétariat de l'ONUDI se rendra au Siège de l'OUA pour formuler dans ses grandes lignes un programme d'exécution.

d) Participation africaine à la Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer [résolution CM/RES.649 (XXXI)].

L'ONUDI a pris à sa charge les services d'un consultant qui a rédigé une étude technique décrivant brièvement les problèmes liés à l'exploitation des ressources dans les mers africaines. Ce consultant a présenté son étude à la Réunion des experts africains du droit de la mer, tenue à Addis-Abéba du 19 au 23 décembre 1978. Le document présenté a aidé la réunion d'experts et la session extraordinaire du Conseil des ministres de l'OUA, tenue à Nairobi (Kenya) en février 1979, à harmoniser la position des membres de l'OUA, contribuant ainsi à affirmer la position africaine lors de la Conférence elle-même.

e) Mise en valeur, commercialisation et utilisation effectives des ressources énergétiques africaines /résolution CM/RES.662 (XXXI)/.

Sur la base des informations que possédait déjà l'ONUDI, des contacts ont été établis entre le Secrétariat de l'ONUDI et celui de l'OUA en vue de mettre au point une stratégie commune et des dispositions pratiques pour la mise en oeuvre de cette résolution. Les deux secrétariats ont décidé d'organiser une réunion à laquelle participerait la CEA. En outre, l'ONUDI a prié la CEA d'envoyer à Vienne son expert en sources d'énergie nouvelles, pour y avoir des consultations sur les travaux déjà poursuivis en Afrique et pour y préparer la rencontre avec l'OUA sur la mise en oeuvre de la résolution.

f) Coopération économique entre les pays en développement /résolution CM/RES.657 (XXXI)/.

L'ONUDI est entrée en contact avec le Secrétariat général de l'OUA en vue de formuler un programme conjoint pour la mise en oeuvre de cette résolution dans le secteur industriel. Au niveau national, plusieurs projets ont été réalisés pour promouvoir la coopération, non seulement entre pays africains, mais aussi entre ces pays et les autres pays en développement : voyages d'études de hauts fonctionnaires de l'Union de la rivière Mano pour examiner la programmation industrielle multinationale dans les pays de l'UDEAC et du Groupe andin; coopération entre le Sénégal et le Maroc pour la création d'un laboratoire spécialisé dans l'emballage; voyage de hauts fonctionnaires nigériens en Inde, en Corée, aux Philippines, au Brésil, au Mexique et en Algérie, consacré à la question des services nationaux de transfert de techniques et de consultation industrielle; coopération entre le Mexique et l'Algérie pour la réglementation des transferts de techniques; voyages d'études en Inde au Brésil, au Nigéria, à Trinité-et-Tobago et en Turquie, organisés à l'intention de hauts fonctionnaires kényens chargés des activités de recherche-développement industrielles et technologiques; enfin, coopération entre Madagascar et le Togo pour la fabrication de savons.

Au niveau du continent et de la sous-région, et en plus des projets déjà mentionnés dans les sections pertinentes des chapitres II et III, l'ONUDI participe à l'organisation de journées d'études sur la technologie industrielle appropriée à la lutte contre les parasites tropicaux et les vecteurs de maladies.

g) Assistance à la Namibie [résolution CM/RES.629 (XXXI)].

Le but général du programme d'assistance technique de l'ONUDI à la Namibie est d'aider la population de ce pays à parvenir à une véritable indépendance économique qui pourrait accompagner l'indépendance politique. Le plan d'assistance technique de l'ONUDI à la Namibie donne une importance spéciale à court terme. Il est jugé important de veiller tout spécialement à ce que la transition se fasse sans heurt et à ce que l'économie du pays ne soit pas compromise pendant la période précédant et suivant immédiatement l'indépendance. Un plan d'assistance à long terme a également été formulé dans ses grandes lignes.

Le programme d'assistance de l'ONUDI porte sur deux périodes : la période préalable à l'indépendance, et la période transitoire et postérieure à l'indépendance. L'assistance qui vise la période préalable à l'indépendance se compose essentiellement d'un programme de formation de ressortissants namibiens détachés auprès du Siège de l'ONUDI, affectés à des projets de l'Organisation ou choisis pour des voyages d'études dans certains pays d'Afrique ou d'Asie. L'objectif poursuivi est de former et de préparer un petit groupe d'individus qui pourraient être appelés à prendre la responsabilité des activités industrielles au sein du gouvernement immédiatement après l'indépendance.

Pour la période transitoire et postérieure à l'indépendance, le but recherché est d'aider le gouvernement indépendant à affirmer son autorité sur l'économie, à exploiter en cas de besoin les entreprises industrielles existantes et à formuler de nouvelles politiques de développement dans le secteur industriel. Pour cela, l'ONUDI conseillera le gouvernement, soit directement soit par l'entremise d'experts recrutés à cette fin, sur des questions telles que la gestion des industries existantes, la réglementation juridique des activités industrielles, le renforcement et la généralisation de l'esprit d'entreprise, le développement des industries consommatrices de ressources naturelles et la planification et le développement industriel général.

2. Conférences biennales des ministres africains de l'industrie

Outre le suivi mentionné ci-dessus et consacré à la mise en oeuvre des résolutions adoptées à Khartoum, l'ONUDI a continué à collaborer avec l'OUA et la CEA pour l'organisation des conférences biennales des ministres africains de l'industrie et du Comité de l'industrialisation en Afrique.

L'ONUDI a continué en outre à collaborer avec la CEA pour préparer la création de centres régionaux de mise au point, de transfert et d'adaptation des techniques; pour installer un centre d'études industrielles ainsi qu'un fonds africain de développement industriel; et pour mettre au point des programmes sectoriels consacrés aux métaux de base, à l'ingénierie, aux produits chimiques et aux matériaux de construction, conformément aux décisions des conférences des ministres africains de l'industrie. Cette collaboration a surtout pris la forme de services d'experts, venus du Siège ou spécialement recrutés. Ces experts ont notamment rédigé un cahier des charges pour les centres régionaux; formulé les programmes sectoriels; visité divers pays d'Afrique pour s'assurer de leur intérêt pour ces projets et de leur volonté d'y participer; et rédigé des descriptions de poste pour les autres experts appelés à participer aux activités préparatoires.

3. Séminaire régional sur les politiques et stratégies industrielles

Une importance particulière s'attache à la coopération de l'OUA, de la CEA et de l'ONUDI pour organiser le séminaire régional sur les politiques et stratégies industrielles en vue d'un développement et d'une diversification autonomes et de l'autosuffisance collective pendant la période 1978-2000. On se rappellera que la décision de convoquer cette réunion a été prise à la quatrième Conférence des ministres africains de l'industrie, en novembre 1977.

Les préparatifs du séminaire ont nécessité la convocation d'un groupe spécial d'experts, qui s'est réuni à Addis-Abéba le 7 juillet 1978 avec la participation des représentants de la Division mixte de l'industrie CEA/ONUDI et de fonctionnaires du Siège de l'ONUDI, pour définir les lignes directrices du séminaire. Le groupe de travail a également nommé une équipe spéciale, composée de quatre membres, chargée d'établir un document de base pour le séminaire.

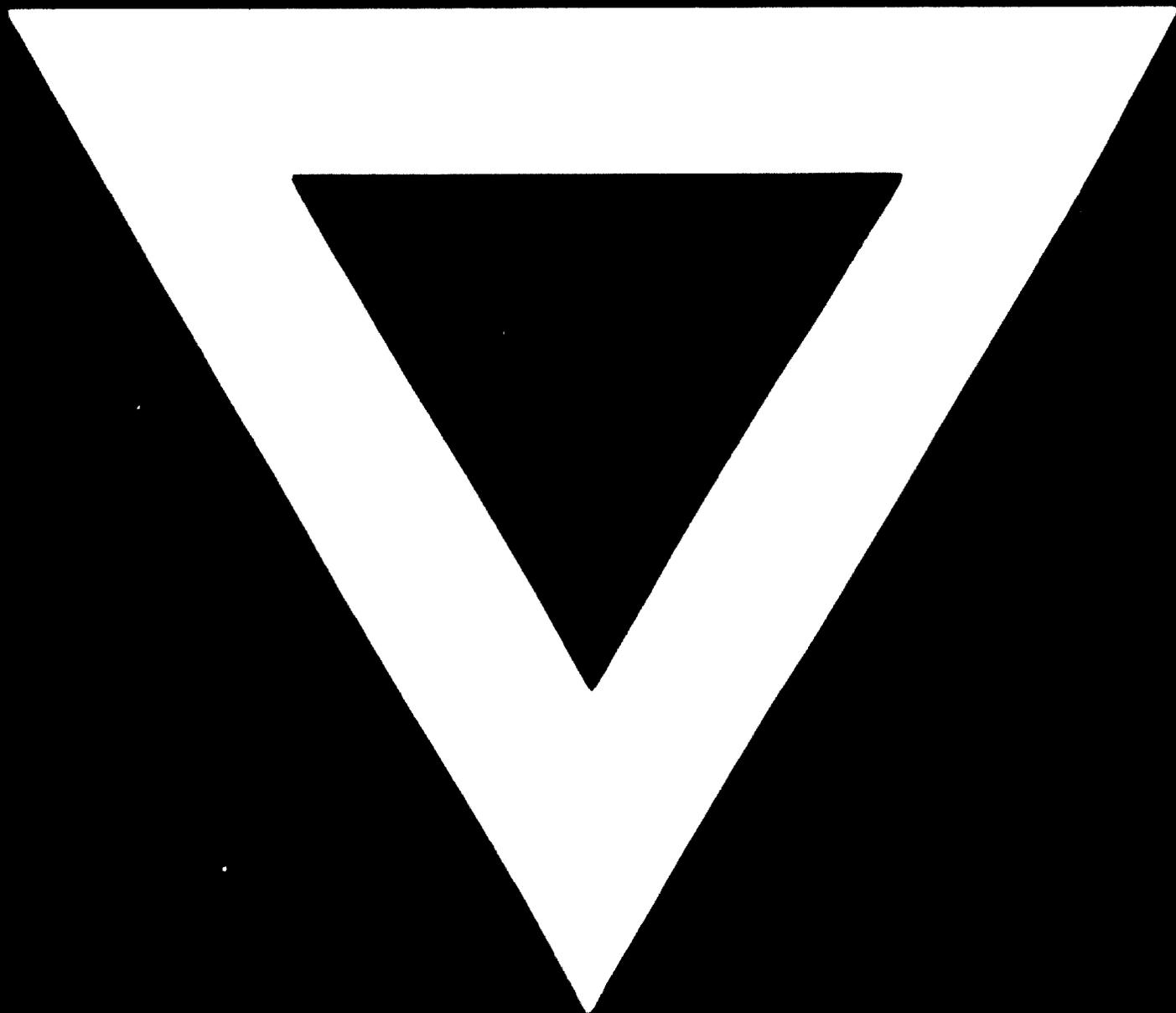
En plus de sa participation aux préparatifs susmentionnés, l'ONUDI présentera au séminaire un document technique passant en revue l'évolution de l'industrie en Afrique et les progrès des pays africains sur la voie de l'objectif de Lima, et qui énumérera les problèmes et les contraintes qui font obstacle aux efforts dans ce sens. L'ONUDI contribuera pour 50 000 dollars des Etats-Unis à l'organisation du séminaire.

Les conclusions du séminaire devraient apporter une importante contribution aux délibérations de la troisième Conférence générale de l'ONUDI et permettre de préciser le rôle de l'industrie dans la stratégie mise au point par les pays africains en vue de la troisième décennie des Nations Unies pour le développement.

4. Mémoire d'accord sur la coopération entre l'OUA et l'ONUDI

Conformément à la résolution adoptée par l'Assemblée générale à sa trente-troisième session au sujet de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de l'unité africaine, aux termes de laquelle l'Assemblée générale, entre autres, "prie le Secrétaire général et les organismes des Nations Unies de veiller à ce que des facilités suffisantes continuent d'être fournies dans le domaine de l'assistance technique au Secrétariat général de l'Organisation de l'unité africaine, lorsque celui-ci le demandera", le Secrétariat de l'OUA et celui de l'ONUDI mettent la dernière main à un mémoire d'accord sur la coopération, en vue de rendre officielle et d'intensifier la coopération actuelle entre les deux organisations et afin de mieux harmoniser leurs efforts et de coopérer plus étroitement à la mise au point et à la réalisation des programmes industriels et technologiques en Afrique. Le mémoire d'accord prévoit un programme de coopération composé d'activités visant entre autres, les stratégies, politiques et plans industriels et technologiques; la mise au point et le transfert des techniques; la coopération économique et technique entre pays en développement; et une participation accrue des Etats Membres de l'OUA aux organes directeurs de l'ONUDI, à ses programmes et à ses activités. Le mémoire prévoit aussi une assistance de l'ONUDI à l'OUA pour renforcer les services intéressés de son Secrétariat, en particulier la Section de l'industrialisation et des politiques industrielles (Division des affaires économiques générales), la Section de la science, de la technique et de la recherche (Division de la recherche et de la planification économiques) et l'OUA/CSTR. Cette assistance de l'ONUDI consistera essentiellement à aider l'OUA, grâce à des experts venus du Siège de l'ONUDI ou spécialement recrutés, à définir les programmes et les activités de ces services, à préciser les méthodes à appliquer pour la mise en oeuvre de ces programmes et activités, à former, au moyen de voyages d'études et de bourses de perfectionnement, les cadres supérieurs de ces services et les autres fonctionnaires intéressés et à fournir à l'OUA les études et autres documents nécessaires au travail desdits services.

G - 558



81.08.21